

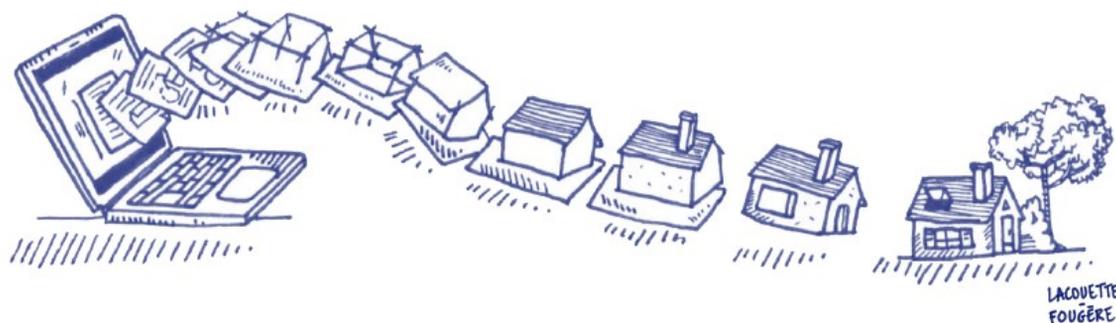
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de Centre Tarn

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme, etc... en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



“

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

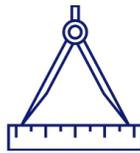
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

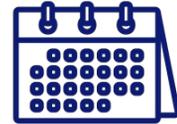
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- Sur le site internet de la Communauté de Communes Centre Tarn www.centretarn.fr, vous allez à la rubrique urbanisme/dépôt en ligne et cliquez sur le formulaire en ligne puis rentrez les informations et pièces essentielles à l'instruction du dossier (nom, prénom, adresse mail, formulaire CERFA, plans ...).
- Un mail d'accusé de réception vous est automatiquement envoyé au moment du dépôt.
- Un mail d'enregistrement vous est transmis par la mairie dans les 10 jours suivant le dépôt du dossier.



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent et vous accompagnent :

Votre mairie

**Service instructeur
Communauté de Communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot 81120 Réalmont
Tel : 05 63 79 21 27
Courriel : urbanisme@centretarn.fr
www.centretarn.fr**

Une assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme est accessible depuis le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221.
Une connexion à France Connect est nécessaire.

